

SEANCE DU 8 JUIN 2021

L'an **DEUX MILLE VINGT-ET-UN**

HUIT JUIN à 20 H 00

Le Conseil municipal de la commune de MONTSEVEROUX

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Mme OGIER Karelle, Maire.

Date de convocation : 03/06/2021

Présents : Mme Karelle OGIER, MM. Bernard GLABACH, Bernard CLECHET, Pierre PIVOTSKY, Christian FOURNIER, Alain ALLEC, MMES Marlène PINTO, Dominique LECERF (arrivée à 20h20 – délibération 2021-16), MM. Gilbert CHAMPION, Julien RIAS, Raymond VARNIER, Thierry BAGUET.

Excusés : Mme Nathalie FERNANDES (pouvoir à M. Alain ALLEC), M. Mikaël LABRUYERE (pouvoir à Mme Marlène PINTO), M. Jean-Alain BERNARD-GUILLEMET.

Absent :

M. Bernard CLECHET a été nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres

En exercice : 15 Présents : 12 (à partir de 20h20)

Pouvoir de vote : 2

Votants : 13 (délibérations 2021-15)

14 (à partir de la délibération 2021-16)

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal
- SEDI – Affaire n°21-003-259 – Sécurisation poste les Coches
- Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet
- Décision modificative du budget
- Organisation élections
- Transfert garderie
- Multiservices
- Fête de la musique
- Les marchés
- Festival Les Nuits de Montseveroux
- Questions diverses

Mme le Maire demande aux conseillers si l'un d'eux souhaite aborder certains points en questions diverses.

- M. Alain ALLEC : présence loup sur la commune
- M. Pierre PIVOTSKY : commission communication et culture, rencontre REESACOOOP
- M. Christian FOURNIER : chemin des Poulatières
- M. Raymond VARNIER : problème incivilités city stade
- Mme Karelle OGIER : locations salles, événement grands enfants et familles OVIV

Lecture du registre des délibérations de la séance précédente pour approbation. Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2021-15

SEDI-Affaire n°21-003-259-Sécurisation poste les Coches

Suite à notre demande, Territoire d'Energie Isère (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :

Collectivité : COMMUNE MONTSEVEROUX

Opération n° 21-003-259

Sécurisation poste les Coches

Pour rappel, le premier chiffrage transmis à la commune faisait apparaître une contribution de la commune aux investissements de 1 484 €. Après demande d'informations complémentaires auprès de TE38, il s'est avéré qu'il s'agissait d'une erreur et une nouvelle proposition a été communiquée à la mairie.

Ainsi, sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

- | | |
|---|----------------|
| - Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 9 352 € |
| - Le montant total de financement externe serait de : | 9 352 € |
| - La contribution aux investissements s'élèverait à environ : | 0 € |

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.

Le Conseil, entendu cet exposé :

1 – PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **9 352 €**

Financement externe : **9 352 €**

Participation prévisionnelle : **0 €**

(contribution aux investissements)

2 – PREND ACTE que sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **0 €**

DELIBERATION N° 2021-16

Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-563 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint d'animation territorial, en raison du maintien de la garderie sur la commune et du nombre d'enfants inscrits quotidiennement au périscolaire qui nécessite la présence de deux animateurs (1 animateur OVIV et 1 agent communal),

Madame le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint d'animation territorial à temps non complet pour une durée de 18h07 hebdomadaires annualisées pour assurer l'accueil périscolaire du matin et du soir ainsi que la surveillance durant la pause méridienne, à compter du 30 août 2021.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3, 1°, 2°, 3°, 4°, 5°.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint d'animation territorial.

Les candidats devront justifier du BAFA et d'une expérience professionnelle d'un an minimum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés (14 voix pour, 0 contre et 0 abstention) d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi ont été inscrits au budget.

DELIBERATION N° 2021-17

Décision modificative du budget

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| D 2051-17 : BUREAUTIQUE | 330,00 € | |
| TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles | 330,00 € | |
| D 2111-21 : TERRAINS COMMUNAUX | | 330,00 € |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | | 330,00 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents et représentés (14 voix pour, 0 contre et 0 abstention) la décision modificative telle qu'elle est présentée.

* **Organisation élections** : Mme le Maire remercie les conseillers pour leur participation puisque toutes les plages horaires ont été complétées. Il conviendra peut-être de faire un réajustement entre 12h00 et 14h00. Le planning sera envoyé à tous les conseillers. Mme le Maire présente le plan de circulation réalisé par Marie-Hélène pour le respect du protocole sanitaire. Elle indique que des kits de protection pour les bureaux de vote ont été achetés et que l'Etat a mis à disposition des communes du gel, des masques et des visières. Remerciements à Mme Marlène PINTO pour le montage des kits de protection et à M. Gilbert Champion qui doit récupérer le matériel mis à disposition par l'Etat à Vienne.

* **Transfert garderie** : pour rappel le transfert de la garderie avait été évoqué mais aucune suite n'avait été donnée compte-tenu du contexte sanitaire. A la rentrée 2021, il faut que la garderie ne soit plus dans la salle d'Honneur car celle-ci devrait pouvoir être remise à la location. Deux solutions possibles : retour dans les salles Mille-Fleurs et Jouvance comme elle était installée avant ou bien dans les locaux de l'école.

Il faut que la commission école travaille sur ce point afin de pouvoir en discuter lors du prochain conseil municipal.

* **Multiservices** : suite à l'appel à candidature, la mairie a reçu seulement deux candidatures (1 couple et 1 personne seule). Ces personnes ont été reçues en mairie afin de présenter leur projet. Il s'avère qu'un candidat est plus avancé dans son projet que l'autre. Il convient donc de prendre une décision.

M. Bernard GLABACH regrette qu'il n'y ait pas eu plus de propositions. A priori, le couple est plus autonome et se projette plus dans l'avenir. L'autre personne est moins structurée et compte plus sur le soutien de la mairie. Il relève également qu'un couple permet plus d'investissement dans le projet.

M. Alain ALLEC alerte sur la difficulté d'obtenir l'autorisation de vendre du tabac auprès des douanes.

Des discussions s'ensuivent.

M. Julien RIAS ajoute que le projet doit également tenir compte de la volonté de développer le tourisme vert sur Montseveroux.

* **Fête de la musique** : la commission communication avait décidé d'organiser une fête de la musique avec des bénévoles. Trois groupes étaient prévus. Suite à la diffusion du protocole sanitaire qui impose un public assis avec des regroupements de 10 personnes maximum, Mme le Maire propose de mettre les groupes dans la cour du château et de répartir des groupes de 10 chaises. Aucun conseiller n'est opposé au maintien de cette manifestation. La commission communication se réunira en début de semaine prochaine pour voir si malgré les contraintes imposées par ce protocole et le couvre-feu à 23h00 une fête de la musique paraît réalisable.

* **Marchés** : Mme Marlène PINTO indique qu'en commission a été évoquée l'idée de faire un calendrier régulier des manifestations sur Montseveroux, par exemple le 2^{ème} dimanche de chaque mois avec des thématiques différentes à chaque fois (marchés, foire aux vins, organisation de visites, ...). Cela pourrait débiter le 12 septembre 2021 avec un marché, 10 octobre : puériculture, 14 novembre : brocante, 12 décembre : foire aux vins et dégustation...)

Mme PINTO indique que certains habitants sont prêts à participer. La question de la création d'une commission extra-communale se pose. Mme Dominique LECERF demande s'il ne vaudrait pas mieux créer un comité des fêtes ?

* **Festival des Nuits de Montseveroux** : des personnes du COF ont été reçues par Mme le Maire et les adjoints afin d'avoir des précisions sur le déroulement du festival. Le prêt des salles a été accepté par les élus lors de cette rencontre mais de nouvelles demandes ont été formulées par mail.

Questions diverses :

* **Présence du loup sur la commune** : Mme le Maire et M. Alain ALLEC informent qu'une dizaine de moutons ont de nouveau été retrouvés égorgés sur la commune

* **Problèmes incivilités city stade** : M. Raymond VARNIER indique que des véhicules à deux roues (scooters, mobylettes...) roulent non seulement sur la piste autour du city mais aussi à l'intérieur du city. De plus, de nombreux masques sont jetés à terre malgré les poubelles.

Mme le Maire indique qu'elle est déjà intervenue auprès de jeunes qui roulaient à scooter sur le city. La solution à ce problème n'est pas simple car on ne peut pas barricader le city-stade.

* **Chemin des Poulatières** : M. Christian FOURNIER indique qu'un propriétaire l'a contacté au sujet de l'entretien de ce chemin. Il est ici rappelé que l'entretien d'un chemin rural est à la charge des riverains et non de la commune.

* **Evènement « Grande Enfance et famille »** : l'OVIV a demandé la réservation du château de 8h00 à 1h00 pour une manifestation d'environ 400 personnes. Les élus voudraient des précisions complémentaires de la part de l'OVIV.

* **Locations de salles** : Mme le Maire indique que certaines associations extérieures à la commune ont demandé le prêt d'une salle une fois par semaine pour organiser des activités. Le problème est que pour l'instant il n'y a eu de tarif fixé pour ce cas. A voir en commission communication.

* **Commission communication et culture** : M. Pierre PIVOTSKY donne les éléments suivants :

- date pour les 24h00 du jeu à déterminer
- date pour le repas du CCAS à déterminer
- 18/19 septembre : vogue avec éventuellement feu d'artifices. Il y aura une démonstration de ski roues avec parcours dans le village. Barnum sera installé au niveau du city stade.
- pour rappel sorties vélo électrique avec l'Office de Tourisme Entre Bièvre Et Rhône les 12 et 26 juillet, 9 et 23 août et 6 septembre.
- animations culturelles : : journées du patrimoine les 18 et 19 septembre 2021. Voir avec Office du Tourisme.

- rencontre RESACOOOP : Mme le Maire et les adjoints ont rencontré le 2 juin dernier le Président et la Directrice de RESACOOOP pour le projet de jumelage avec Srebrenik en Bosnie. Pour rappel RESACOOOP a un rôle d'accompagnement. Le projet a été présenté et il en est ressorti que la prochaine étape était la rencontre avec les homologues bosniaques. Pour cela, il convient d'attendre que toutes les formalités soient accomplies de leur côté., ce qui est un peu plus compliqué qu'en France.

Il existe des programmes européens dans lesquels la Bosnie pourrait s'inscrire. Il convient de déterminer sous quelle forme mettre en place ce partenariat. Les fonds financiers pourraient être versés à la commune. Il faut également réfléchir sur quels projets pourraient être mis en commun dans le cadre de la charte de l'amitié (échanges jeunes, sport, ...). L'attention a néanmoins été attirée sur le fait que Montseveroux était un petit village par rapport à Srebrenik. Il faut peut-être envisager des relations entre Srebrenik et la Communauté de Communes au niveau économique.

Mme Dominique LECERF demande si des personnes ont rendu le coupon-réponse relatif aux problèmes Orange. Plusieurs personnes se sont manifestées par ce biais et les coupons réponses seront transmis à Orange.

Il conviendrait de mettre sur Panneau Pocket le festival de cinéma de Beaurepaire et leur recherche de bénévoles.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h10.